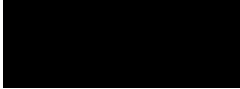




Le Secrétaire général



Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
Place Beauveau
75008 PARIS

Montreuil, le 12 mars 2019

Monsieur le Ministre,

Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis des années maintenant, la CGT dénonce les violences qui se déroulent en marge des manifestations. Ce fut le cas en 2016, lors des mobilisations contre la loi dite EL KHOMRI, où tous vos prédécesseurs d'une majorité politique dont vous faisiez partie, ont été interpellés par écrit et oralement.

Pour ne reprendre que l'année 2018, ce sont deux courriers qui ont été envoyés à votre ministère afin de porter à votre connaissance les actes de violences constatées le long des cortèges. Ces interpellations sont restées à ce jour sans réponse.

Dans ce contexte, vous comprendrez ma « surprise », pour ne pas dire plus, lorsque j'ai appris que vous engagiez à l'encontre d'un syndicat de la CGT, une procédure pénale en diffamation pour avoir produit une affiche.

La violence, Monsieur le Ministre, est celle de ceux qui perdent leurs yeux, bras, jambes suite à un tir de LBD ou flashball.

A l'heure où la France est condamnée de toute part, y compris par l'ONU et tout récemment dans notre pays par le défenseur des droits, pour ses atteintes aux libertés fondamentales, il serait grave de rajouter l'atteinte supplémentaire de la liberté d'expression.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de renoncer à votre plainte car la liberté de manifester et d'expression ne saurait être remise en cause dans notre République, de surcroit l'année du centenaire de l'OIT qui réaffirmera avec force, les droits sociaux élémentaires dans le monde.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT

Copie de ce courrier à Monsieur Edouard PHILIPPE, Premier Ministre